

Extrait du Lycée Professionnel Pierre et Marie Curie

<http://curie-bolbec-lyc.spip.ac-rouen.fr/spip.php?article30>

Le Projet d'établissement

- Présentation - Présentation du Lycée Pierre et Marie Curie -



Projet d'établissement

Date de mise en ligne : mardi 7 février 2017

2015 - 2018

Développer l'ambition chez chaque élève

Copyright © Lycée Professionnel Pierre et Marie Curie. Tous droits réservés

Former l'adulte et le professionnel de demain

Impliquer tous les acteurs et agir en cohérence

Rendu obligatoire par la loi d'orientation du 10 juillet 1989, réaffirmé par la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école du 24 avril 2005 et la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République du 8 juillet 2013, le projet d'établissement définit, au niveau de l'EPL, les modalités particulières de mise en oeuvre des orientations, des objectifs et des programmes nationaux, ainsi que du projet académique.

Inscrit dans le cadre de l'autonomie des EPLE, le projet d'établissement exprime et fixe les choix pédagogiques et la politique éducative de l'établissement pour une durée comprise entre 3 et 5 ans. Élaboré par les différents partenaires, particulièrement au sein du conseil pédagogique, il est adopté par le conseil d'administration. Il sert à exprimer la volonté collective d'une communauté particulière et à assurer la cohérence de ses actions avec ses valeurs et le contexte de l'établissement. Conformément à l'article L401-1 du code de l'éducation, issu de la loi du 23 avril 2005, il peut notamment prévoir la réalisation d'expérimentations pédagogiques.